



Conseil municipal
de Sainte-Angèle-de-Monnoir

SÉANCE
PUBLIQUE D'INFORMATION

CONSTRUCTION D'UN
RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

18 et 23 septembre 2025

Objectifs de la rencontre :

1. Expliquer les lacunes du réservoir d'eau potable actuel et la nécessité de construire un nouveau réservoir;
2. Présenter le plan de localisation du futur réservoir d'eau potable, son coût et la répartition aux propriétaires;
3. Répondre aux questions et commentaires des participants;
4. Obtenir l'appréciation de la rencontre par les participants.



Réseau d'eau potable

- Construit en 1973 avec le réservoir actuel qui était alimenté par des puits;
- Entente avec la Ville de Marieville en 1982 et construction de la conduite d'amenée le long du chemin du Vide;
 - Abandon des puits;
- Achat de l'eau potable à la Ville de Marieville depuis 1982;
 - Provient de l'usine de la SECTEAU à Carignan dont les partenaires sont Chambly, Richelieu et Marieville
- Pression bâtie à 3 km du village (*poste de surpression à la limite de Marieville*);
 - Problème de pression aux extrémités du réseau dans le village



À quoi sert un réservoir d'eau potable?

- Réserve d'eau pour alimentation en cas de bris sur le réseau de Marieville;
- Réserve d'eau incendie;
- Bâtir la pression d'eau par les pompes;
- Maintenir la qualité de l'eau (chloration);



Réservoir d'eau potable actuel

- Trop petit: capacité de 225 m³
- Mal situé par rapport à l'alimentation en eau du village:
 - situé au 180 rang de Fort-Georges;
 - construit lorsqu'il était alimenté par des puits à l'arrière;
- Sert de réserve incendie seulement;
- Est vidé à moitié à l'heure du souper;



Réservoir d'eau potable actuel

- Désuétude des équipements;
- Ne peut se remplir et se vider en même temps;
- Maintien du fonctionnement sans investissement majeur puisque, depuis près de 20 ans, la Municipalité cherche du financement pour la construction d'un nouveau réservoir à l'entrée du village:
 - Première étude en 2007, ensuite de 2018-2019 et finalement 2025.



Réservoir d'eau potable actuel photos



Réservoir d'eau potable actuel photos



Nouveau réservoir d'eau potable

- Capacité totale de 500 m³ avec une réserve d'opération de 380 m³ (environ 18 heures d'autonomie) et une réserve incendie de 120 m³;
- Situé sur le chemin du Vide, à l'arrière du 58 (*poste de pompage des eaux usées*), terrain acquis et autorisé CPTAQ en 2020;
- Réserve en béton enfoui dans le sol de 15,7 m (51 pi) X 17,6 m (58 pi);
- Bâtiment de 9 m (30 pi) X 11 m (36 pi) pour y installer les équipements de pompage, de mesure et de contrôle, etc.

Nouveau réservoir d'eau potable

Plan du terrain



Nouveau réservoir d'eau potable

Montage financier

	\$
Coût des travaux (ESTIMATION)	4 542 770
Subvention TECQ	939 094
Coût à assumer par la Municipalité	3 603 676
Montant à payer par année pendant 40 ans (taux d'intérêt à 4%)	182 070
Payé à 20 % au Fonds général à l'évaluation pour la réserve incendie et les bâtiments municipaux	36 414
Payé à 80 % au secteur desservi aqueduc incluant le chemin du Vide (en tarif)	145 656



Nouveau réservoir d'eau potable

Coût pour une maison moyenne

Maison moyenne valeur de 362 115 \$	Non desservie par l'aqueduc	Desservie par l'aqueduc
Partie du 20% chargé à l'évaluation	27,67	27,67
Tarif par unité desservie: résidentielle, commerciale, agricole, terrain vacant et autres (490 unités)	0	297,26
Total par unité desservie	27,67	324,92

Nouveau réservoir d'eau potable

Qu'est-ce qu'une unité desservie

Type d'immeuble	Unités
Bâtiment comptant des logements	1 par logement
Local industriel	1 par local
Local commercial	1 par local
Bâtiment agricole	1 par bâtiment
Terrain vacant desservi	1 par terrain

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- Sera possible pour toutes les propriétés de se brancher au réseau une fois le réservoir construit, même sur le chemin du Vide;
- Qu'il y ait branchement ou pas, toutes les propriétés du secteur desservi seront considérées comme étant desservies, donc visées par la taxe annuelle de remboursement du règlement d'emprunt du réservoir (*article 244.3 de la Loi sur le Fiscalité municipale*);
- Qu'il y ait branchement ou pas, toutes les propriétés du secteur desservi seront également facturées pour le service d'aqueduc selon le tableau des unités (tarif actuel de 260 \$ par année).



INFORMATIONS SPÉCIFIQUES - PROPRIÉTÉS CHEMIN DU VIDE

BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC

Extrait de l'article 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale (appuyé par de nombreuses jurisprudences)

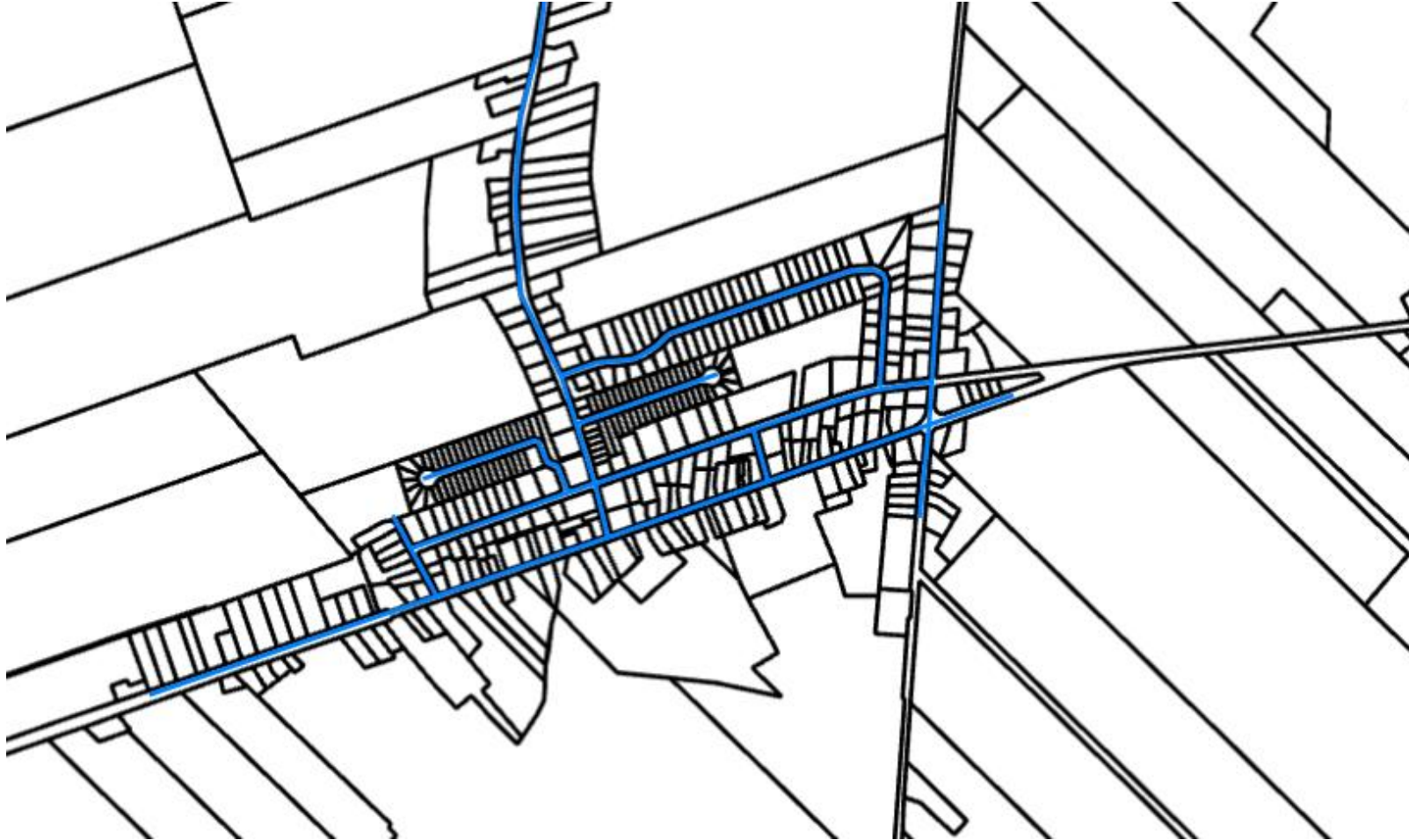
244.3. Le mode de tarification doit être lié au bénéfice reçu par le débiteur.

Le bénéfice est reçu non seulement lorsque le débiteur ou une personne à sa charge utilise réellement le bien ou le service ou profite de l'activité mais aussi lorsque le bien ou le service est à sa disposition ou que l'activité est susceptible de lui profiter éventuellement. Cette règle s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, dans le cas d'un bien, d'un service ou d'une activité qui profite ou est susceptible de profiter non pas à la personne en tant que telle mais à l'immeuble dont elle est propriétaire ou occupant.



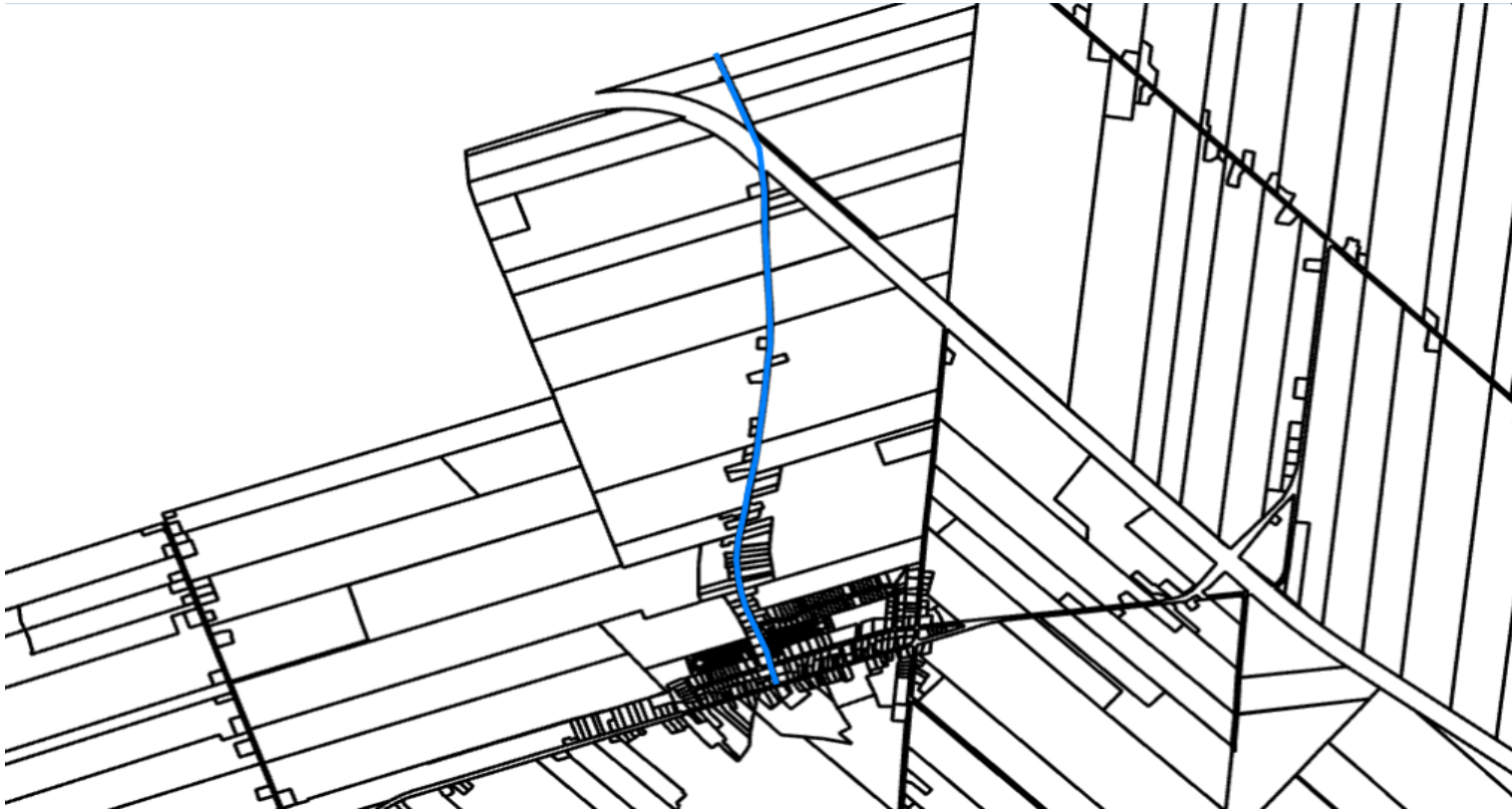
Nouveau réservoir d'eau potable

Plan du secteur desservi



Nouveau réservoir d'eau potable

Plan du secteur desservi



Nouveau réservoir d'eau potable

Étapes du Règlement d'emprunt numéro 587-25

	date
Avis de motion incluant le dépôt du règlement	9 septembre
Adoption du Règlement numéro 587-25	2 octobre
Avis public annonçant la période d'enregistrement des personnes habiles à voter	octobre
Journée d'enregistrement contre le règlement (signatures = secteur desservi seulement)	novembre
Si le nombre de signatures n'est pas atteint : envoi au MAMH pour approbation	novembre



Nouveau réservoir d'eau potable

Étapes du Règlement d'emprunt numéro 587-25

Si le nombre de signatures est atteint, le conseil municipal a deux choix :

- **Soit annuler le règlement numéro 587-25 et annuler le projet du réservoir tel que présenté;**
- **Soit soumettre le règlement numéro 587-25 à un référendum (votant = secteur desservi)**



Nouveau réservoir d'eau potable

Étapes de construction

Étapes	Date pressentie
Appel d'offres pour services professionnels en ingénierie pour plans et devis et surveillance des travaux	Avril 2026
Conception des plans et devis	Été – automne 2026
Demande de CA au MELCCFP et études environnementales	Automne 2026 - 2027
Appel d'offres pour travaux	Automne 2027
Construction réservoir	2028



PÉRIODE DE QUESTIONS

© LAURENT LUCUIX



SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION: RÉSERVOIR - 18 ET 23 SEPTEMBRE 2025

21

APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE

Crédit photo : Yves Landry



SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION: RÉSERVOIR - 18 ET 23 SEPTEMBRE 2025



MERCI
DE VOTRE
PARTICIPATION
À LA PROCHAINE !